

LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1. No. 13.

MONTREAL, VENDREDI, 4 DECEMBRE 1840.

PRIX : 2 SOUS.

POESIE.

LE BANNI. STANCES.

Sous un beau ciel, je pleure, je soupire ;
Dans un air pur, à peine je respire...
Ce ciel, cet air, ce n'est pas mon pays !...
La mer est calme et le soleil s'y mire,
Moi, je suis calme et je sens que j'expire,
Sur une terre où je n'ai pas d'amis !...

La nuit, le jour, pour moi tout est sans charmes,
Tout me déplaît ; tout fait couler mes larmes !...
Pourquoi des fleurs ?... Ce n'est pas là ma fleur !
Un seul brin d'herbe, un brin d'herbe flétrie,
S'il arrivait de ma chère patrie,
Pour moi serait un monde de bonheur !

Comme une fleur, sur sa tige penchée,
Et que la mort de son doigt a touchée,
Je sens s'éteindre et ma vie et mon cœur.
Du nord au sud, alors qu'on la transplante,
Vous la voyez mourir, la pauvre plante !
La nuit pour elle a perdu sa fraîcheur.

Oh, vent léger qui chasses les nuages,
Emporte-moi sur un de tes orages ?
Emporte-moi comme un triste soupir ?...
A mon désir que ton aile se ploie ;
Oh, mon pays, qu'un instant je te voie,
Que je te voie, et je pourrai mourir.

Madame Gabriel JOBRY.

MELANGES.

CHRONIQUE DES TRIBUNAUX.

UN VOYAGE AUTOUR DE SON DOIGT.—Qu'elle est jolie !... voilà ce que disaient tous les auditeurs en voyant Mlle Jenny s'avancer à la barre... Quels beaux yeux bleus... quelle taille séduisante ! quelles tresses d'ébène s'échappent de ce bibi sorti des ateliers de la Mode. Quant à son pied et à sa main, on les oublie faute de pouvoir les distinguer ; ils sont si petits...

Le juge.—Le demandeur, M. Lionel, a demeuré trois ans avec vous, mademoiselle ?

Jenny.—Oui M. le juge ; nous étions bien heureux ensemble. Aujourd'hui tout est fini.

Lionel.—Tiens, ce n'est pas sa faute peut-être ?... Une femme qui fait les yeux doux à un bombeur de verres... c'est fort peu clair... qui reçoit ses lettres...

Jenny.—Oh, si l'on peut dire... moi faire des frais pour un homme qui porte une casquette et des guêtres !... Quant à ses lettres, je ne peux pas l'empêcher de les jeter sous ma porte.

Lionel.—Il n'en est pas moins vrai qu'au restaurant, il était toujours assis vis-à-vis toi, et que tu regardais toujours son fricandeu !. (Hilarité.) Ca m'a paru d'autant plus étrange que tu n'aimes pas le veau. (Rire général.)

Jenny.—Je ne peux pourtant pas mettre mes yeux dans ma poche...

Le juge.—Arrivons aux faits : M. Lionel vous a donné pendant trois ans les besoins de l'existence ; il a mis sa fortune à votre disposition... Aujourd'hui, il veut rompre une intimité que la loi n'a pas sanctionnée...

Jenny, naïvement.—Ce n'est pas ma faute.

Le juge.—Il réclame aujourd'hui tous les bijoux qui ont été achetés par vous avec ses fonds.

Jenny.—Je les ai rendus ; je lui ai fait porter hier matin ma montre, ma broche et mes boucles d'oreilles.

Lionel.—Tu as autre chose à moi.

Jenny.—Je n'ai plus rien...

Lionel.—Lève la main, si tu l'oses, pour le soutenir.

Jenny avance sa main gantée.

Lionel.—Ecoute, Jenny, je ne veux pas te faire prêter un faux serment ; car, à part les lettres du bombeur de verres, je n'avais rien à te reprocher et je ne t'en veux pas ; je demande seulement à faire l'expertise de ta main, à faire un voyage autour de ton index. (Rire général.)

La jolie Jenny ôte son gant et montre à l'auditoire la plus jolie petite main du monde. Lionel s'en empare et montre au juge de près le doigt qui est chargé de bagues.

Lionel.—Permettez, monsieur le juge, que je vous prie de m'accompagner dans mon excursion. Voilà d'abord un rubis... de qui vient-il ?

Jenny.—Il ne vient pas de toi... c'est mon cousin l'oculiste qui me l'a donné.

Lionel.—Ton cousin l'oculiste, ça me paraît louche ; le juge appréciera. Continuons... D'où vient cette émeraude ?

Jenny, embarrassée.—C'est un cadeau d'un officier de gendarmerie qui devait m'épouser quand j'avais seize ans... Il est mort du choléra...

Lionel.—Je plains cet agent de la force publique. (Rire général.) Et cette rose en brillants, ne te vient-elle pas de mon argent ? ou bien est-ce encore quelqu'un qui devait t'épouser ?

Jenny prend la bague et pousse un ressort ; le bijou se divise et on lit dans l'intérieur : Marie C., ma mère chérie, morte le 2 janvier 1833.

Jenny, pleurant.—C'était ma mère. (Mouvement d'intérêt.)

Le juge.—Vous voyez les allégations qui vous sont opposées. C'est à vous, comme demandeur, à fournir la preuve de leur fausseté et vous ne le pouvez pas. S'il y a jugement, vous serez condamné aux frais.

Lionel, vexé.—Non, car il reste une bague que je peux revendiquer. (Il tire le dernier bijou du doigt de Jenny.) Voyez, c'est une bague en cheveux !... Ce sont les miens.

Jenny, vivement.—Non, tu ne l'auras pas celle-là... ingrat ; c'est tout ce qui me reste de toi... Prends toutes les autres, si tu veux, mais laisse-moi ce dernier souvenir. (Vive émotion... Lionel agite les larmes aux yeux.)

Le juge, souriant.—Voyons, que décidons-nous ; faut-il condamner la défenderesse ?

Lionel, d'une voix troublée.—L'incident qui vient d'avoir lieu a pour moi une portée que, dans sa sage perspicacité, M. le juge comprendra...

Jenny, riant et pleurant à la fois.—Ainsi, tu n'es plus jaloux ?

Lionel, lui remettant les bagues.—Non, mon ange, reprends tes bijoux.

Le juge, gravement.—Il en manque un encore pour que vous puissiez sans remors recommencer le bizarre voyage que vous avez fait devant nous.

Jenny et Lionel, ensemble.—Et lequel ?

Le juge, avec dignité.—Un anneau du mariage.

CORRESPONDANCE.

TRADUIT DU CANADA TIMES.

Lettres sur l'éducation pratique et élémentaire.

N^o. VIII.

13. La confiance étant rétablie, la paix s'en suit, et la possibilité de mon plan étant de suite prouvée, je passe à présent, de mon point de départ à d'autres considérations non moins importantes.

14. Que ceux qui désirent sincèrement voir la langue anglaise répandue généralement, me disent s'il y a un moyen plus effectif et plus certain de mettre leurs vœux à l'exécution que celui que j'ai suggéré.

15. Je crois sincèrement que, comme la race Anglo-Saxonne, la langue anglaise doit s'étendre tôt ou tard depuis les bords de l'atlantique jusqu'à ceux du Golf de Mexique et des confins de Guatemala et du Mexique, et qu'ensuite dérivant sa course vers l'ouest, à travers les Montagnes de roches, atteindre l'océan pacifique. Un événement semblable sera sans doute achevé ou retardé suivant les circonstances. Il est cependant facile de voir, que des moyens forcés, au lieu d'avancer l'œuvre qu'un si grand nombre désire, ne fera que retarder ses progrès ; au contraire des mesures prudentes, basées sur les suggestions susdites sont les moyens d'en assurer le succès.

16. Il s'ensuit, par conséquent, que quelque paradoxal et absurde que cela puisse d'abord paraître, plus vous donnerez d'essor à la langue française, le plus tôt la langue anglaise sera apprise, et le plutôt elle sera parlée généralement.

17. Aucune personne dans son bon sens pensera jamais que la langue anglaise doive être exclusivement en usage dans les possessions britanniques; tout ce que les plus chauds partisans peuvent espérer, c'est qu'elle soit parlée généralement dans les Etats-Unis, quoique la langue du pays, elle ne l'est pas à l'exclusion des autres langues, pas plus qu'elle ne l'est et ne le sera jamais dans toutes les sociétés bien organisées où la connaissance de la riche et élégante langue française sera toujours recherchée.

18.—Il n'est pas plus nécessaire non plus de faire de nous tous, un seul peuple, et de nous faire oublier notre origine. Du moment que toutes les masses pourront faire connaître leurs idées, leurs pensées et leur vœux, par un seul et même langage, le but sera atteint et le plutôt il le sera, le mieux.

C. M.

Montréal, 28 Novembre, 1840.

=====
Pour le Jean-Baptiste.

Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue.

Mr. L'EDITEUR,

Il existe un singulier usage au Canada, dont je n'ai jamais pu approfondir le motif, c'est que toutes les nouvelles publications qui paraissent de temps à autres ne reçoivent que des louanges; jamais on en fait la critique. Faudrait-il arguer de là, que tout ce qui se publie au Canada soit parfait. Je ne le crois pas pourtant. Un poète célèbre a placé la critique à la porte du temple du goût comme sentinelle des beaux arts, il est donc nécessaire d'avoir recours à ses armes pour corriger les délits contre le bon goût. Il ne faut pas cependant que la critique prenne trop d'attitude, autrement elle dégénère en licence, surtout si elle est guidée par la haine ou par l'envie, il faut surtout éviter les injures et les personnalités. On n'a vu que trop souvent au Canada un journaliste non pas en critiquer un autre, mais le combattre, dans le dessein de lui faire tort ou de l'abattre. Cette manière d'agir est méprisable. Ce n'est alors, ni un critique ni un censeur qui vous attaque, mais un ennemi.

On parle en ce moment de plusieurs publications nouvelles au Canada; quelques unes ont déjà fait leur apparition; elles se succèdent avec une rapidité étonnante; tout le monde veut être publiciste. Une nouvelle et assez curieuse manière de faire la critique du prospectus d'une nouvelle publication est d'en trouver un autre dans le même genre; c'est ce qui vient d'arriver. L'annonce du "Journal des familles" était à peine formé, que les frères de St. Jacques publient le prospectus d'une feuille à peu près dans le même genre, c'est à dire morale, religieuse &c. Mais ce n'est pas tout; l'éditeur et l'imprimeur du *Canadien* sont plus expéditifs; ils critiquent le prospectus du journal des familles en sortant de suite un autre journal dans le public, ce qui veut dire que Mr. Delorme et ses nombreux collaborateurs en seront probablement pour les frais du prospectus! Reste à savoir maintenant si cette nouvelle manière de critiquer ne doit pas être qualifiée du nom de *jalousie de métier*. A propos de métier, ce serait bien le moment de faire l'application du proverbe: *chacun son métier*, etc. car on dit que les auteurs de certain prospectus veulent se faire aussi les imprimeurs, éditeurs, protes, etc. de

leur journal en embryon. Ce qui n'est pas bien encourageant pour les compagnons et apprentis imprimeurs.

Mais en voici assez sur ce chapitre pour aujourd'hui. Mon but en m'adressant à vous Mr. l'Editeur, est de vous parler des *Calendriers*, ou des *Calendriers chronologistes ou historiques*. Le *Canadien* avait commencé à publier il y a déjà quelques années un *Calendrier* contenant quantité d'époques remarquables, très instructives et intéressantes, surtout pour un pays comme le Canada, où il n'existe pas encore d'histoire écrite. Et bien voilà que Mr. Cowan a aussi sa manière de critiquer, en en publiant un presque semblable, aussi en langue française, et qui indique le désir de le vendre aux Canadiens. Il n'y a pas de mal à cela jusqu'à présent, car la compétition peut-être permise, si on n'y mets pas de jalousie. Mais en parcourant cette feuille, dont (par parenthèse) les journaux réformistes ont fait de grands éloges, je m'aperçois qu'elle pillule d'injures contre les Canadiens. Les remarques chronologiques sont rédigées de manière à insulter et injurier le Canadien de la manière la plus outrageante, sans compter les mensonges grossiers qui s'y trouvent. Cependant les journalistes, charmés sans doute par les belles vignettes qui décorent ce *Calendrier* en ont fait un éloge pompeux. Voilà donc ce que l'on destine à l'instruction de la jeunesse Canadienne, c'est à dire des injures et des calomnies contre leurs pères, qu'on qualifie du titre de "Rebelle, de brigands, de pillards, d'incendiaires," etc. Si l'auteur de ces remarques chronologiques avait donné ces titres en *vue brutot*, et à son parti il aurait été plus correcte et aurait moins péché contre la vérité, la potilique et la bienséance. Ce n'est pas trop dire je crois, qu'il est à espérer que les canadiens sauront faire justice à ce *Calendrier*, en s'abstenant de le placarder dans leurs maisons.

B. V. T.

LE JEAN-BAPTISTE.

MONTREAL:

VENREDI, 4 DECEMBRE 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

Gauvin et Marcotte, ligne de voitures vertes. Corporation de Montréal.

=====
Nous avons chargé Mr. JOSEPH POTVIN, de recueillir les souscriptions de ceux qui veulent s'abonner, en ville, au JEAN-BAPTISTE. Mr. Potvin est muni de reçus signés par le propriétaire.

=====
Nous prions bien les personnes à qui nous adressons notre journal dans les campagnes de vouloir bien accepter l'agence du JEAN-BAPTISTE, et nous répondre de suite par la poste, afin que leurs noms soient insérés dans notre Gazette.

Le *Morning Courier* de mercredi, parlant des Franco-Canadiens, leur adresse cette apostrophe:

"O race brave, mais égarée! pourquoi ne veux-tu pas fraterniser avec nous, comme nous sommes disposés à fraterniser avec toi, et à t'admirer."

A cela il faut répondre:

Que la position du journaliste est oiseuse, s'il la fait au nom de la population d'origine britannique, et plus que dérisoire, s'il la fait au nom de l'oligarchie.

Si l'on monte à la source des choses, quel est celui qui ne demeurera pas d'accord que le peuple français est un peuple éminemment affectueux, plein d'aménité et de prédispositions à fraterniser avec les autres nations? Les sympathies sur ce point sont si vives et si vraies qu'elles vont souvent jusqu'au cosmopolitisme. Eh bien! ces nobles sentimens se sont transmis si vivaces, à ses descendans au Canada, qu'aujourd'hui même ils les caractérisent; et c'est précisément ce qui les distingue d'avantage des origines britanniques, chez lesquelles, domine l'exclusivisme le plus absolu et le plus dégoutant. Sans doute, il y a d'honorables exceptions et elles seraient plus nombreuses sans l'espèce de terrorisme exercé incessamment par le "British party," et les calomnies vomies périodiquement par sa presse corrompue et corruptrice.

Avec des dispositions aussi bienveillantes, il était impossible que les Canadiens ne voulussent pas fraterniser avec les nouveaux colons devenus leurs co-sujets. Aussi les ont-ils toujours bien accueillis, quoiqu'ils n'aient pas toujours eu lieu de s'en réjouir.

Pour se borner plus particulièrement aux derniers temps, qu'ont fait ces nouveaux venus pour mériter l'estime ou s'attirer la bienveillance des anciens habitans du pays? Demandez à l'histoire, et l'histoire vous dira des horreurs. Mais, on le sait, la faute en est au gouvernement qui les a permises.

Maintenant, hâtons-nous de dire au *Courier*, de la manière la plus cordiale possible que ce sera en vain qu'il fera ce reproche aux Canadiens, s'il le leur adresse au nom et pour le compte de notre petite oligarchie (le *compact* du Haut-Canada compris). Les Canadiens n'ont jamais eu de sympathie, ou de confraternité, ou seulement de bienveillance, comme on voudra, pour cette caste qui veut leur anéantissement, et ils n'en auront jamais, tant qu'elle sera le drapeau de leurs ennemis. Tout cela va sans dire. Mais qu'aujourd'hui ces mêmes hommes qui nous tyrannisent, viennent à respecter nos droits, ces droits sacrés et inaliénables que nous avons conquis dans la tranchée, comme l'exprimait si bien un ancien membre radical de la Chambre d'Assemblée, ces droits depuis garantis par des traités solennels; qu'on cesse le septième de vasselage qu'on exerce contre nous et dont on nous menace plus que jamais, qu'on nous rende justice, et demain nous accorderons nos sympathies à qui les méritera.

Du reste, nous ne savons pas jusqu'où le brevet de courage dont le *Courier* fait cadeau à nos compatriotes leur serait acceptable, s'il ne se recommandait que par les faits dont l'appuie ce journal, suivant lequel il paraîtrait que cinq à six Canadiens qui auraient pris part contre les patriotes à l'affaire d'Odelltown s'y seraient distingués. C'est à cette oc-

casation qu'il reconnaît de la bravoure aux Canadiens. Ne pourrait-il pas y voir aussi la preuve que s'ils l'eussent tous voulues au moment où elle éclata, la révolution s'opérait et qu'il y a ingratitude à ne pas leur témoigner de la reconnaissance. Ceci soit dit en passant. Pour revenir au Compliment du *Courier*, il serait plus courtois et surtout plus digne, s'il n'était déparé par le mot *égavée*, qui dans l'espèce est une véritable injure que notre confrère adresse à *la brave r. ce qu'il admire!* Egavée! et comme s'il vous plaît! Est-ce parce qu'elle est patriote et que vous ne l'êtes pas! C'est peut-être parce qu'elle ne veut pas élire de candidates unionistes! A la bonne heure!

Nous devons dire à la louange de Messrs' Cops & cie. que leur collection d'oiseaux et serpents, nous a beaucoup fait plaisir. Ce qui nous a beaucoup frappés c'est leurs veaux à deux tête et trois corps, aussi bien qu'un petit chien, bien instruit, qui n'a que deux pattes de derrière, et avec l'aide des quelles seules, il semble par courir la salle avec une agilité vraiment sarpennante. Nous engageons le public à visiter cet établissement.

CALENDRIER DE 1841.—Nous accusons la réception du Calendrier pour 1841 de Mr. Louis Perrault. Ce Calendrier imprimé avec goût et élégance renferme un grand nombre de détails intéressans que le public saura reconnaître par son encouragement. On y trouvera tous les jours remarquables, les noms des officiers de l'administration, les époques des différentes cours, les noms des conseillers de ville, ceux des cotiseurs, de la police, et des différentes Banques et Compagnies d'assurances de Montréal, celui des Magistrats, Avocats, Notaires, et Medecins de cette ville: enfin la liste du Clergé Catholique des diocèses de Québec et Montréal.

Mr. L. Perrault tient son imprimerie dans la Rue Ste. Thérèse, ancienne place du Vindicat.

Nous sommes autorisés à prier la *Gazette de Québec* de calmer les inquiétudes de ses correspondans des Trois-Rivières au sujet de la qualification de Mr. Barthe pour entrer au Parlement-Uni. Mr. Barthe, par son adresse aux Electeurs, fait voir que ce n'est pas la chose qui l'embarasse, et qu'il se sent de quoi soutenir l'ambition qu'il a de se rendre utile à sa patrie.—*Aurore*.

Tous les jours il arrive des accidents par l'imprudence des charretiers qui, en contre-vention aux réglemens de police comme aux lois de la prudence et de l'humanité exposent la vie des citoyens. Mr. Barthe a obtenu hier, un jugement dans la Cour Civile contre un charretier qui avait imprudemment écrasé une personne de cette ville; nous espérons que le zèle que l'avocat a mis à faire triompher la cause de l'humanité servira d'exemple à tous les imprudens qui sont dans l'habitude de se rendre coupable de pareilles infraction de police.—*Ibid.*

EXTRAITS

DU LIVRE DU PEUPLE.

Tel est le droit selon son essence; il est le principe conservateur de l'être individuel. sa

loi propre. On peut le violer, mais il réclame éternellement contre sa violation; et, dans l'ensemble des choses, il est indestructible, parce que tout périrait s'il était détruit; la création entière rentrerait dans le néant.

Mais l'homme ne vit pas seul; Dieu ne l'a point destiné à cette existence solitaire; il ne se conserve et ne se développe selon sa nature que dans la société, par l'union avec ses semblables; et l'union des individus forme les peuples, et l'union des peuples forme le genre humain, ou la famille universelle, que nous devons travailler sans cesse à constituer, pour que la somme des maux dont l'égoïsme est la source impure diminue aussi sans cesse, et que celle des biens répendus par la providence le long de notre route ici-bas augmente en même proportion.

Voyez sur les bords de la mer un arbre isolé. Sans force contre les vents qui courbent sa tige, abaissent et brisent ses branches à mesure qu'elles croissent, il se dessèche et meurt bientôt. Ainsi en est-il de l'homme sur la terre. Il ne suffit pas que l'eau des nuées humecte ses racines, il faut encore qu'il trouve un abri, et que ses rameaux, en s'élevant, s'appuient sur d'autres rameaux.

Quelle que soit l'origine d'une association humaine, chacun de ses membres y apporte avec soi son droit tel que nous l'avons expliqué, et l'y conserve immuablement; car le droit, je le répète, ne peut ni se perdre ni s'aliéner; et l'ensemble de ces droits égaux, et les mêmes pour tous, forme le droit du peuple, le droit social: car le peuple, c'est la société, qui ne subsiste que par lui, et n'existerait pas un seul instant sans lui.

MARIAGE.

A St Paul de Lavaltrie, le 25 du mois dernier, par Messire P. Viau, Ptre. et vicairé Général, Bernard Henry Leprohon, Ecr. M. D. à Dll. Suzanne Antoinette Caroline, fille de Peter Charles Leodel, Ecr. J. P. Seigneur et co-propriétaire de la Seigneurie de Lavaltrie, et nièce de l'Honble Berthelemy Joliette, tous deux du village de l'Industrie.

ANNONCES.

LIGNE DE VOITURE VERTE.

ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.



EN DEUX JOURS DE TRAJET.

LES propriétaires informent respectueusement leurs amis, et le public en général, que leur diligence est en opération, leurs jours de départ de Montréal et de Québec seront tous les mardis, Jedis et samedis. Il sera fourni des carioles couvertes, pour toute heure requise pour passagers ou baggages extra. Les places d'arrêts sur la route seront à Berthier chez M. GAGNON, maison ci-devant occupée par Mr. Morrison, auz Trois-Rivières chez Mr. CHARLES BERNARD, ancienne place de Mr. Ostrum ou l'on trouvera l'agent constamment, à Deschambault chez Mr. T. MARCOTTE. Les livres seront ouverts à Montréal: dans tous les principaux Hôtels. On trouvera constamment Mr. THIMOTHE MARCOTTE, à l'hôtel de Mr. Seraphino Giraldi, Marché neuf.

MICHEL GAUVIN, Québec.
THIMOTHE MARCOTTE,
Propriétaires.

Montréal 1er Décembre 1840.

CORPORATION DE MONTREAL.

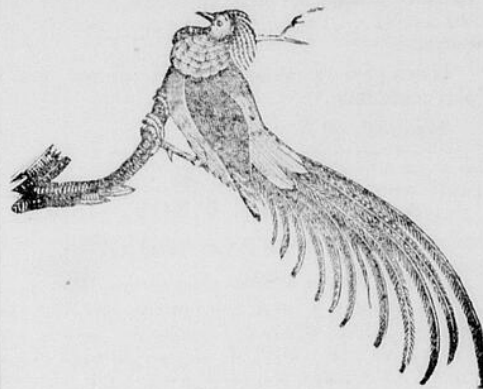
CITE HALL NOVEMBRE 30—1840.

AVIS public est donné par les présentes, que des applications pour la place de clerc, du marché à foin, situé dans le caré des commissaires, adressés au soussigné au Cité Hall seront regus samedi matin le 5 de Décembre.

Le salaire attaché à la situation est de de 100 louis par année, et les applicants seront obligés de donner sécurité pour remplir leur charge avec exactitude, eux-mêmes dans la somme de 250 louis et deux sécurités, dans la somme de 225 louis chaque.

J. P. SEXTON,
Clerc de la ville.

Montréal 4 Décembre 1840.



GRANDE NOUVEAUTE.

OUVERT DEPUIS LE 23 DU COURANT.

M. M. COPS et WILLOUGHWAY, ci-devant des ménageries royales, de la Tour de Londres et d'Exeter Change, ont l'honneur d'informer respectueusement les habitans de Montréal et de ses environs, qu'ils exhiberont leur superbe collection

DE CURIOSITES VIVANTES A

L'HOTEL DE RASCO, RUE ST. PAUL.

La collection comprend une variété étendue de SERPENS asiatiques et autres consistant en cet extraordinaire reptile

L'AMPHIBOENA;

OU LE VER MAMMOUTH,

de Calcutta, celui qui approche le plus du serpent et du ver,

L'ANACONDA,

OU LE SERPENT TERRIBLE DE L'ASIE, LE GRAND BOA CONSTRICTOR,

de Java, le plus grand après l'Anaconda, et dont les habitudes sont à peu près les mêmes; ils sont connus par les natifs de l'Hindostan, sous le nom de serpen étranglisseurs.

Un superbe BOA BRODE d'Afrique.

Les serpens ci-dessus sont si parfaitement dociles que la dame la plus timide peut les voir avec plaisir et sûreté. La plus grande attention sera portée aux dames et aux enfans. Aussi trois de ces animaux rares, les

KANGAROOS MUSQUES

de la Nouvelle Hollande, avec un jeune dans la Pêche! Une des plus grandes merveilles de la Nature! Ces oiseaux gracieux les

FAISANS DORES DE LA CHINE,

qui pour l'élégance de la forme et la splendeur du plumage surpassent de beaucoup l'Oiseau du Paradis. Une paire de

FAISANS ARGENTES DE LA CHINE. Une variété d'oiseaux rares et de valeur, et du plumage le plus magnifique.

Exhibition du matin de 10 à 1 heures; après-midi de 2 à 5; le soir de 7 à 9 heures.

Admission 1s 3d.

Enfans au dessous de 10 ans, moitié prix.

1 Déc. 1840.

ATTENTION.

ON a BESOIN immédiatement au Bureau du Jean-Baptiste, de deux Compositeurs, actifs et vigilans, et sachant bien composer le Français.
Montréal, 30 Nov. 1840.

NOUVEAU MAGASIN
DE RELIEUR DE LIVRES, &c.
THOMAS CAREY

ENFORME respectueusement le public qu'il a établi son Magasin Vis-à-vis l'Hôtel Rusgo, où il entreprendra de Relier avec élégance, et promptitude toute espèce d'ouvrage dans sa ligne. D'après ses connaissances dans ce Métier, et la stricte surveillance personnelle qu'il apportera, il espère donner à ceux qui l'encourageront pleine et entière satisfaction.

Livres pour Librairies reliés et réparés sous le plus court délai.

Montréal, 30 Nov. 1840.

NOUVEAU

A SOREL LE 7 NOV. 1840.
WILLIAM BLANCHARD,

AGE de 24 ans, il avait alors sur lui, une paire de Culottes de drap noir carotté, une Chemise de flanelle, avec chemise Blanche par dessus, une Veste à manche d'étoffe du pays, Cheveux et Favoris noirs et longs. Son corps n'a pas été retrouvé, et dans le cas où il le serait, sa famille prie bien ceux qui en auraient connaissance de le faire enterrer dans un Cimetière catholique, et en donner avis de suite au Bureau du Jean-Baptiste.

Montréal 27 Nov. 1840.

PAR FRANCOIS PERRIN.

VENTE ANNUELLE.

PAR le Soussigné, sur ses TERRES de la Côte St. Laurent, Paroisse de St. Laurent, LUNDI le 7 Décembre, à DIX heures du matin, seront vendus, par Titot. CUVILIER, Encanteur de cette ville, toutes ses USTENSILS d'Agriculture.

- aussi,
- 13 Bonnes Vaches à Lait,
 - 2 Torres de 2 ans,
 - 2 Chevaux de plaisir,
 - 7 do. de travail,
 - 2700 Bottes de Foin,
 - 800 do. Paille,
 - 400 Minots de Patates,
 - 300 do. d'Avoine,
 - 150 do. Sarasin.
 - 100 do. Pois.

Immédiatement après la vente sera offert et adjugé sans réserve le BAIL à LOYER de ses deux TERRES pour 3 ou 6 Années:

CONDITIONS LIBERALES.

Audessous de 5 louis argent comptant; de 5 à 10 louis, 2 mois; de 10 à 20 louis 3 mois et audessus moitié dans 4 mois et moitié dans 6 mois en fournissant des billets approuvés.

FRS. PERRIN.

Montréal 21 Nov. 1840.

LE SOUSSIGNE' offre en vente,
AU BUREAU DU JEAN-BAPTISTE,
LA FILE COMPLETE
DE LA
CANADIENNE,
Bien reliée et à bas prix.

JACQUES A. PLINGUET.

Montréal 20 Nov. 1840.

ANNONCES.

AVIS.

J. B. FRANCHERE,

HORLOGER,

a transporté son atelier au
No. 147, Rue Notre-Dame,
VIS-A-VIS

Mr. C. D. S. LOVIS.

Montréal 16 Nov. 1840.—5—3s.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public que son Imprimerie, renfermant un matériel très-considérable de caractères aussi variés que nouveaux, il peut confectionner les ouvrages suivants dans le dernier goût, avec élégance et à court avis, dans l'une ou l'autre langue :

Affiches, grandes et petites; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur; Billets de changes et promesses; Lettres de changes, Chèques et Traités; Ponces, Application et autres blancs pour l'Assurance; Catalogues Factures, reculaires, Cartes pour invitation aux funérailles, Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,

Rue Ste. Thérèse.

—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,
LE NOUVEAU CHANSONNIER
CANADIEN

Contenant 48 pages.

Prix.—10 Sols.

J. A. PLINGUET.

Montréal, 10 Novembre.

REGITRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de préparer des

REGISTRES de PAROISSE,

depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus court délai. Registre dernièrement, GRAVURES, MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,

Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,

No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redingotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court délai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot imperméable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.

—Montréal 16 Nov. 1840.

PERDUE.

MERCREDI, le 4 de ce mois, du Marché à Foin au Bureau de la Fabrique, place d'Armes une Bourse de Chamois contenant environ 8 PIASTRES, dont une Piaste en un billet de la Banque de la Cité, et le reste en petites pièces d'argent, la plupart de trente sous. La personne qui aura trouvé ces objets recevra une Récompense Généreuse du Propriétaire en les déposant au Bureau du JEAN-BAPTISTE.

6 Nov. 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE

A l'encoignure des Rues St. Paul et St. Pierre,

tenu par

J. B. ASSELAN ET CIE.

Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,

MARCHAND DETAILLEUR.

Rue Notre-Dame, No. 85.

Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,
OFFRE EN VENTE

400 quarts de Harengs.

400 quarts de Harengs du nord.

Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.

AUSSI.

400 quinteaux de Morue Verte.

600 quinteaux de Morue Sèche

—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.

MARCHAND EPICIER (GROCIER)

En Gros et en Détail,

Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.
Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m

POUR

L'EXTRACTION DES
DENTS,

S'adresser au

Dr. PERRAULT.

Rue Craig.



—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN

A L'IMPRIMERIE DE
JEAN-BAPTISTE,

DE plusieurs jeunes Gens probes et actifs, comme porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul près du Marché-Neuf.

Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU

JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour la ville, et de 15s par Année pour la Campagne (y compris les frais de poste.) ou de 10s. envoyé par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessous,	2s	6d
Chaque insertion subséquente		7d
Dix lignes et au dessous	3s	4d
Chaque insertion subséquente		10d
Au dessus de dix lignes, par ligne		4d
Chaque insertion Sub-séquente par chaque ligne		1d

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne donnera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU
JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr. Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de l'Hotel Basco.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent être adressées, franchises de port, comme suit:—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIETAIRE ET
EDITEUR DU JEAN-BAPTISTE, DEMEURANT
RUE NOTRE-DAME.

IMPRIME' PAR

JACQUES ALEXIS PLINGUET.

demeurant rue des Commissaires.